

Le Devoir Le 11 janvier, 1967

*Attitude des autres députés
à l'endroit de M. Grégoire*

M. Vincent Prince dit que la disposition de plusieurs députés des Communes envers M. Gilles Grégoire "apparaît comme quelque chose d'enfantin et de mauvais goût".

Certainement, M. Grégoire a droit d'exprimer ses opinions au Parlement du pays, mais il ne faut pas perdre de vue un fait très important: il n'a pas été élu comme séparatiste. Donc, il doit donner sa démission et se présenter à ses électeurs sous sa véritable étiquette. Alors, s'il est élu, il méritera toute la déférence des au-

tres députés.

Son refus de se plier à cette condition le montre pour ce qu'il est: un opportuniste qui profite des idées les plus populaires pour accroître son pouvoir. Nous avons beaucoup de respect pour les séparatistes vrais (Pierre Bourgault, par exemple). Ils sont des hommes de principes, des hommes consciencieux qui croient sincèrement dans le séparatisme. Visiblement M. Grégoire n'est pas un de ces hommes...

Gery LEVY
Saskatoon